

L'an mil neuf cent quatre-vingt-six, le JEUDI 27 MARS à 17 H 20, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIERE SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BOURHIS Camille - BOYER Eric - PAYET Aristide - FONTAINE Frantz - DUPUIS Jean Marie - LEFEVRE Gérard - Mmes LAMANDE Florelle - FONTAINE Gabrielle - BLARD Mogine - MM. MANES Gilbert - BOX Daniel - VICTORIA René Paul - RIVIERE Maxime - AFFEJEE Jack - NATIVEL Jean Marc - LAURET Gérard - PAYET Paul - DINDAR Ibrahim - VITRY Michel - DE LA HOGUE Jean Marie - MOUTOUSSAMY Nicolas - TANDRYA Fred - Mme TURENNE Rose Mai - MM. AFFEJEE Abdoul Hack - HIN TUNG Jean - CAZANOVE Serge - FEFFERE François - PERSONNE Serge - Mme BRUNIQUET Paule - Mme OLLIVIER Eliane - MM. KICHENIN Axel - LICHARDY André - ANNETTE Gilbert - NATIVEL Mickael - RAUX Jules - GERARD Gilbert - ZITTE Guy Max

Etaient représentés :

M. CHANE KUNE Maurice par M. GERARD Marc
M. MAHE Jean Denis par M. HOARAU Marcel
Mme PAYET André par M. FERRERE François
M. HOARAU Raoul par M. LEFEVRE Gérard

NOTA :

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis, le 28.03.1986, et que le nombre de Conseillers présents a été de 40/55 en exercice.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1984 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GERARD Marc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE

